

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 08 MARS 2019 COMPTE-RENDU DES DELIBERATIONS

Membres Présents : MM. GUERDER, REITER, PRETZ, KAISER, KORMANN, LELONG,
STOURM,
MMES TEITGEN, ANDRIEUX, MAZUR

Absents avec excuses : MM. THIRION (procuration à REITER J-M)
MMES BETHMONT (procuration à GUERDER G.), LECART— NILLES,
MORISSEAU, SCHULTZ

Absent(s) non excuse(s) :

080319-1/ APPROBATION DU COMPTE-RENDU DES CONSEILS MUNICIPAUX DES 11.02.2019 ET 19.02.2019

Le Conseil Municipal approuve le compte-rendu des conseils municipaux des 11 février 2019 et 19 février 2019

Décision prise à l'unanimité

080319-2/ COMMUNICATIONS

Le Maire informe le conseil municipal qu'une réexpertise qualité se déroulera en 2019 pour RODEMACK, par les « Plus Beaux Villages de France »

080319-3/ SUBVENTION AU SOUVENIR FRANCAIS

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de verser une subvention exceptionnelle à l'association « Le Souvenir Français », d'un montant de 50,00 €.

Décision prise à l'unanimité

080319-4/ VOYAGE SCOLAIRE EN ANGLETERRE 2019

Vu la demande formulée par Mme CARATTO Isabelle – professeur d'anglais au collège Charles Péguy de Cattenom, en vue du financement de voyage scolaire en 2019, le conseil municipal, après en avoir délibéré décide :

- d'accorder une subvention pour le voyage en Angleterre du 17 Mars au 23 Mars 2019 pour les élèves rodemackois à hauteur de 10% du coût du voyage avec un plafond de 30€/élève.

Décision prise à l'unanimité



080319-5/ ACCEPTATION DE CHEQUES

Le Conseil Municipal accepte le versement des chèques suivants :

- 288,00 € pour un sinistre survenu sur un candélabre, rue des Seigneurs d'Hesperange.
- 3403,20 € par GROUPAMA, pour un sinistre survenu sur un abri bus, place de la Porte de Sierck.
- 312,00 € par GROUPAMA, pour un dossier bris de vitres à l'école maternelle « Le Petit Prince ».

Décision prise à l'unanimité

080319-6/ CONVENTION AVEC ORANGE POUR LE CHEMIN DE LA GLEBE

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé du Maire, concernant le protocole d'accord avec ORANGE pour la dissimulation des réseaux d'orange au Chemin de la Glèbe, décide :

- D'autoriser le Maire à signer ladite convention.

Décision prise à l'unanimité

080319-7/ BUDGETS PREVISIONNELS PERISCOLAIRE ET MERCREDIS 2019

- Le budget prévisionnel 2019 du périscolaire s'équilibre à hauteur de 223 875,00 €
La part communale s'élève à 29 615,00 €
- Le budget prévisionnel 2019 pour les mercredis après-midis (accueil des enfants de RODEMACK sur la structure de PUTTELANGÉ-lès-THIONVILLE) s'équilibre à hauteur de 93 340,00 €
La part communale s'élève à 4751,00 €
- Le total pour ces 2 parts communales s'élève à 34 366,00 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'inscrire au budget 2019 de la commune de Rodemack la somme correspondante.

Décision prise à l'unanimité

080319-8/ JARDINS DU CASTEL : Versement anticipé et partiel du boni de l'opération

Vu la convention d'aménagement pour « Les Jardins du Castel » signée avec la SODEVAM le 30.12.2008.

Vu le courrier du Maire en date du 07.01.2019 adressé au directeur de la SODEVAM tendant à obtenir une avance sur le BONI d'OPERATION.

Vu la réponse du 18.01.2019 de la SODEVAM accordant la somme de 100 000,00 € au titre d'un versement anticipé du boni de l'opération dans « le cadre du partenariat privilégié dans lequel nous nous sommes inscrits depuis bientôt neuf ans. »

Le conseil municipal sur proposition du Maire, accepte ce versement anticipé à hauteur de 100 000,00 €.

Cette somme sera inscrite au Budget primitif 2019 au chapitre 77 article 7788 « Produits Exceptionnels ».

Décision prise à l'unanimité



080319-9/ ACQUISITION DE MATERIELS

Le conseil municipal, sur proposition du Maire, décide d'inscrire la somme de **15 000,00 €** au Budget Primitif 2019 en vue de l'acquisition de matériels pour les ateliers municipaux.

Décision prise à l'unanimité

080319-10/ SIGNALETIQUE DE RODEMACK

Suite à l'étude de la signalétique du bourg approuvée le 26.11.2018, le conseil municipal, sur proposition du Maire :

- DECIDE d'inscrire la somme de **30 000,00 €** au Budget Primitif 2019 en vue de renforcer la signalétique dans et aux abords du bourg de RODEMACK, et ce, dans l'attente du rendu de l'étude et des devis correspondants.

Décision prise à l'unanimité

Le Maire, Gérard GUERDER



